

Communiqué de Presse

8 avril 2022

L'investissement dans les compétences professionnelles, défi du prochain quinquennat

Les progrès apportés par la loi Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 sur l'insertion des jeunes par l'apprentissage et sur l'amélioration de l'accès individuel à la formation via le Compte Personnel de Formation (CPF) sont indéniables. Cependant, il reste à renforcer significativement l'accompagnement de tous les actifs, notamment les actifs en poste, face à la transformation rapide des métiers liée aux évolutions économiques, technologiques, environnementales et sociales.

Les candidats à l'élection présidentielle 2022 font tous état d'enjeux de souveraineté de la nation et font des besoins de relocalisation des filières de production stratégiques, et d'accompagnement de la transition écologique de l'économie un défi clé du prochain quinquennat. **Le développement des compétences professionnelles est plus que jamais le levier central de ces nouveaux modèles économiques à construire.**

Les Acteurs de la Compétence alertent depuis plusieurs années sur le risque de décrochage de la France en matière de compétences. Un constat partagé par les instances européennes et notamment l'agence de l'Union européenne [Cedefop](#) : les mutations rapides sur le marché du travail laissent trop de travailleurs exposés au risque de perdre leurs compétences et donc leur emploi.

L'urgence est donc à changer d'échelle dans l'investissement dans les compétences.

Ainsi, Les Acteurs de la Compétence appellent au renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'investissement dans les compétences des salariés, des PME notamment, pour accompagner l'évolution des métiers dans tous les secteurs économiques. En effet, la création d'un crédit impôt formation permettrait de former 1,2 millions de salariés supplémentaires et d'obtenir ainsi un gain de PIB annuel de près de 1%, soit environ 20 milliards d'euros, moyennant un coût de 900 millions d'euros pour les finances publiques.

De nombreux économistes, Think tanks et représentants des secteurs économiques, partagent cette proposition pour l'instauration d'un crédit d'impôt pour les entreprises qui investissent dans les compétences de leurs salariés : l'institut Sapiens, pour [Un choc des compétences dans les entreprises](#), [le Groupement des professions de services](#), [la Fédération Syntec](#), [l'UIMM](#) et le récent rapport de Terra Nova [Le nouvel âge de la Formation professionnelle](#).

Les acteurs économiques sont unanimes : il est urgent de créer un environnement incitatif à l'investissement dans le capital humain.

[Retrouver les diagnostics et propositions de la fédération pour le développement des compétences et la formation des salariés.](#)

Contact Presse : Naïs Laurandel nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr

Les Acteurs de la Compétence*, est la première organisation professionnelle qui fédère et représente plus de 1300 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

*Anciennement *Fédération de la Formation Professionnelle*.